

Sujet : [INTERNET] Avis sur l'le projet d'AP fixant les seuils de surface au titre du L124-5 du CF
De : > PUCHEU Philippe - ETABLISSEMENTS-PUBLICS/ONF (par Internet) <philippe.pucheu@onf.fr>
Date : 10/06/2022 à 18:52
Pour : "ddt-stp-foret@gers.gouv.fr" <ddt-stp-foret@gers.gouv.fr>

Bonjour

Désolé pour notre réponse un peu tardive. Les équipes de terrain du Gers ont mis du temps pour me répondre...
Concernant l'article 1, comme le constate Fransylva, les forêts du Gers sont très morcelées. On note avec les cours du bois élevés en ce moment une certaine « intensification » des coupes en forêt privée. Certainement des forêts sans DGD pour la plupart des cas. Donc le seuil ramené à 1 ha ne serait pas aberrant à notre avis. Mais cela voudrait dire qu'il y aura « besoin de monde » sur le terrain pour s'assurer du respect de ces seuils... Or on sait tous que le bât blesse à ce niveau. C'est pourquoi nous nous rangerons derrière l'avis de l'administration sur ce point.
Article 2 : avis favorable... mais là aussi contrôle difficile à mettre en œuvre...
Cordialement

Philippe Pucheu

Responsable du service forêt - Adjoint au directeur

Agence territoriale Pyrénées-Gascogne (31-32-65)

Centre Kennedy - Rue Jean-Loup Chrétien - BP 1312 - TARBES CEDEX 09

Tél : 05 62 44 20 41 - 07 78 26 12 30

www.onf.fr

